

Le passe Navigo unique à 70 €, c'est comme si c'était fait

RÉFORME. Le projet d'un tarif unique pour les transports publics en Ile-de-France a reçu, hier, le soutien du Premier ministre, Manuel Valls. Sa mise en place à partir de la rentrée 2015 semble désormais acquise.

DÈS SEPTEMBRE ou octobre 2015, les Franciliens pourront circuler partout en Ile-de-France et de façon illimitée moyennant le paiement d'un passe Navigo à tarif unique, 70 € pour l'abonnement mensuel, quel que soit votre lieu de résidence. C'est en tous les cas la promesse qui se dessine de plus en plus précisément depuis hier.

La réalisation de ce projet porté par la majorité PS-EELV du conseil régional vient en effet de recevoir un soutien déterminant : celui de Manuel Valls. Dans un communiqué publié hier, le Premier ministre salue « le pacte historique pour le développement économique de l'Ile-de-France conclu entre Jean-Paul Huchon, président du conseil régional, et la chambre de commerce et d'industrie Paris-Ile-de-France, présidée par Pierre-Antoine Gailly ».

Jusqu'à 43,20 € d'économie mensuelle

Un accord rendu public mardi qui prévoit la participation des entreprises au financement du passe unique à travers le relèvement de 0,13 point de pourcentage du versement transports acquitté par les entreprises de 10 salariés et plus. Ce relèvement du taux ne concerne que les entreprises de Paris et de la petite couronne, les mieux desservies par les transports. Soit 8 % des entreprises franciliennes. Il permettrait de dégager 220 M€ supplémentaires sur l'année. En échange, la CCI demande le rétablissement de l'exonération de la redevance sur les mètres carrés de bureaux dans le cadre de démolitions-reconstructions. Du « gagnant-gagnant », comme le souligne Jean-Paul Huchon (*lire ci-dessous*).



Pour se concrétiser, cet accord doit passer devant l'Assemblée nationale dans le cadre du projet de loi de finances rectificative pour l'année 2014, examiné le 14 décembre. Et le soutien du gouvernement est ici décisif. Un amendement en ce sens a d'ailleurs été voté hier peu

avant 20 heures en commission des Finances.

Si comme cela semble désormais acquis, le passe unique à 70 € se traduit dans les faits, il permettra à 1,2 million d'usagers de faire des économies substantielles sur leur titre de transport mensuel. Jusqu'à

43,20 € pour les plus éloignés de la capitale. Par contre, 960 000 usagers verraient leur facture de transport augmenter.

Une hausse à relativiser : la grande majorité d'entre eux, 750 000, les Parisiens des zones 1 et 2 ne devraient payer que 2,90 € de plus

(1,45 € pour les salariés après remboursement de 50 % du passe par l'entreprise), le coût d'un café, avec, en échange, la possibilité de se déplacer à tout moment jusqu'aux limites de la région parisienne sans aucun supplément.

FREDERIC CHOLET

« Une réponse à la fracture territoriale »

Jean-Paul Huchon, président PS du conseil régional d'Ile-de-France

LE PRÉSIDENT SOCIALISTE du conseil régional d'Ile-de-France avait fait du passe Navigo unique un objectif phare de sa mandature. Son adoption, à la veille des prochaines élections régionales prévues en décembre 2015, représente un enjeu majeur pour le PS et ses alliés écologistes.

Quel est l'objectif du passe Navigo à tarif unique ?

JEAN-PAUL HUCHON. C'est une mesure de justice et de progrès social. Une réponse à la fracture territoriale en Ile-de-France. Les gens qui habitent loin du centre de l'agglomération ont le service le plus médiocre et paient plus cher. Ce n'est pas acceptable. Le passe unique a aussi pour objectif d'inciter plus de Franciliens à se déplacer en transports en commun. Depuis 2010, je défends cette mesure forte qui engage la région.

Pourquoi ne pas avoir concrétisé plus tôt cette promesse ? Il fallait avant tout s'assurer que l'on

pouvait financer cette mesure sans ralentir l'effort en faveur de la rénovation et de l'amélioration des transports. Depuis l'intervention du Premier ministre, en octobre, on sait que les financements de l'Etat pour les investissements du plan de mobilisation sont sécurisés.

Les entreprises de la petite couronne vont devoir mettre la main à la poche, comment les avez-vous convaincues ?

Nous discutons depuis un an et demi avec la chambre de commerce et d'industrie (CCI) d'Ile-de-France.

« Il faudra opérer des arbitrages et certains redéploiements pour financer le passe Navigo unique après 2015 »

Le passe unique à un tarif moins élevé va permettre aux entreprises en dehors de la zone centrale de gagner sur le remboursement de 50 % versé à leurs salariés. Le passe unique offre par ailleurs un passe-transport de mobilité à l'ensemble des salariés d'Ile-de-France. En contrepartie, cela suppose une très légère hausse du versement transport (VT) payé par les entreprises

de Paris et de la petite couronne. C'est un système gagnant-gagnant, un accord équilibré, une mise en œuvre exemplaire du pacte de responsabilité.

Si le nombre de voyageurs augmente, n'y a-t-il pas un risque d'engorgement des trains déjà saturés ?

La SNCF et la RATP peuvent parfaitement absorber une augmentation de la fréquentation à condition qu'on leur en donne les moyens. Et c'est le cas. Aujourd'hui je peux dire : « La région apportera chaque année 500 M€ d'investis-

sements dans les transports pendant dix ans. » S'il y a des manquements, c'est à eux d'améliorer leur offre.

Comment allez-vous financer le manque à gagner généré par le passe unique ?

L'augmentation du versement transport, effective à partir de juillet, suffira pour 2015, avec une mise en place du passe Navigo unique en septembre ou octobre.

Pour les années suivantes, nous le financerons avec les ressources de la région. Il faudra opérer des arbitrages et certains redéploiements.

Propos recueillis par F.C.



REPÈRES

1^{er} juillet 1975. Le Syndicat des transports parisiens crée la carte orange, le premier titre permettant un accès illimité à tous les moyens de transport en Ile-de-France.

1998. Création de la carte Imagine R, un titre annuel réservé aux étudiants de 12 à 26 ans.

Été 2005. La carte orange, au format d'un carton complété par un ticket mensuel ou hebdomadaire, amorce sa transition sur carte magnétique.

1^{er} février 2009. Disparition définitive de la carte orange au profit du passe Navigo. Le terme « carte orange » continue d'être usité jusqu'en mars 2010, avant d'être remplacé par les forfaits Navigo semaine et Navigo mois.

1^{er} juillet 2011. Passage à cinq zones tarifaires, contre six entre 2007 et 2011 et huit entre 1991 et 2007.

1^{er} septembre 2012. Tous les détenteurs d'un passe Navigo, au minimum mensuel, bénéficient du dézonage le week-end et les jours fériés. Il est étendu aux vacances d'été le 15 juillet 2013 puis aux petites vacances en avril 2014.

Septembre ou octobre 2015. Disparition prévue des zones avec le passe Navigo à tarif unique.